

222C1745
FR0000053076-OP013-R03

6 juillet 2022

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

<p>ADA</p> <p>(Euronext Growth Paris)</p>
--

Le 5 juillet 2022, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société ADA, déposée par Banque Degroof Petercam SA, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Groupe Rousselet (cf. D&I 222C1735 du 5 juillet 2022).

La note d'information de la société Groupe Rousselet (visa n°22-267 du 5 juillet 2022) et la note en réponse de la société ADA (visa n°22-268 du 5 juillet 2022) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **7 au 20 juillet 2022 inclus**.

Banque Degroof Petercam SA se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par le concert Rousselet. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre publique de retrait et son calendrier détaillé.